

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	13	15	2	2	0

Séance du 06 avril 2023

- date convocation
03 avril 2023

L'an deux mille vingt trois et le six avril à 20 heures 00,

le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire..

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BELLEC,, BIROL, BRACHET, CERNEAUX DARSEES, DELTOUR FLAUSS, FRANQUE, LEMARECHAL ROBERT VEYRIER

Absent(s) :

Absents excusés : BELET, DELCUZOUL,

Procurations à : DELCUZOUL à DELTOUR -BELET à CERNEAUX

Secrétaire : CERNEAUX

Objet : Vote du Budget Primitif 2023
2023-04-06 03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que le budget est un élément essentiel de la gestion municipale car il prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir. Le budget primitif présente les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice.

Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 30 mars 2023, la commission communale chargée des finances a débattu les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption par le conseil.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte à la majorité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention), le Budget Primitif 2023 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023
011 : Charges générales	247 338,00 €
012 : Charges de personnel	293 349,89 €
014 : Atténuation de produits	7 500,00 €
023 : Virement section d'investissement	103 889,38 €
65 : Autres charges gestion	239 432,59 €
66 : Charges financières	10 000,00 €
67 : charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL	902 009,86 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2023
002 : Excédent antérieur reporté	78 990,86 €
013 : Atténuations de charges	0,00 €
042 : Opérations d'ordre	0,00 €
70 : Produits des services	70 650,00 €
73 : Impôts et Taxes	366 489,00 €
74 : Dotations et participations	352 880,00 €
75 : Autres produits de gestion	33 000,00 €
TOTAL	902 009,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023
10 : Dotations et réserves	8300,00 €
16 : Emprunts et dettes	48 200,00 €
20-21 : Immobilisations corporelles et incorporelles	432 761,34 €
TOTAL	489 261,34 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2023
021 : Virement de la section fonctionnement	103 889,38 €
10 : Dotations et réserves	152 823,44 €
13 : Sub. Invest. reçues	52 671,45 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	179 877,07 €
TOTAL	489 261,34 €

Résultat du vote

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

<p>Pour : <u>15</u> Contre : <u>0</u> Abstention : <u>0</u></p>

Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ

Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 13 avril 2023

et publication ou notification

Du 13 avril 2023

Le Maire,

Christian GOMEZ